



LISTE DES PIÈCES NÉCESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE CNI

La procédure de délivrance d'une carte d'identité est simplifiée si vous possédez un passeport sécurisé ou récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans).

La Mairie ne délivre plus d'attestation de dépôt de CNI avec photo (pour pôle emploi)

Cas 1 - 1^{ère} demande :

2 photos identiques récentes au format 3.5 x 4.5, non numérisées (si lunettes, pas de reflets sur les verres)

Justificatif de domicile (*facture originale électricité ou téléphone datant de moins de 3 mois*)

Filiation complète (*nom, prénom, date et lieu de naissance des parents*)

Passeport sécurisé valide

Si pas de passeport sécurisé valide : acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois ou justificatif de nationalité française

Mineur : + pièce d'identité du représentant légal

Cas 2 - Renouvellement :

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans.

Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

2 photos identiques récentes au format 3.5 x 4.5, non numérisées (si lunettes, pas de reflets sur les verres)

Ancienne CNI Sécurisée

Filiation complète (*nom, prénom, date et lieu de naissance des parents*)

Justificatif de domicile (*facture originale électricité ou téléphone datant de moins de 3 mois*)

Si CNI à renouveler périmée depuis + de 2 ans et si pas de passeport biométrique :

Fournir un acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois ou un justificatif de nationalité française.

Mineur : + pièce d'identité du représentant légal

Cas 3 - Perte ou vol :

Déclaration de perte ou de vol : www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa14011.do, ou délivrée par la Mairie

2 photos identiques récentes au format 3.5 x 4.5, non numérisées (si lunettes, pas de reflets sur les verres)

Timbres fiscaux (**25 €**)

Justificatif de domicile (*facture originale électricité ou téléphone datant de moins de 3 mois*)

Filiation complète (*nom, prénom, date et lieu de naissance des parents*)

Passeport biométrique

Si pas de passeport biométrique : Fournir un acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois ou un justificatif de nationalité française.

Mineur : + pièce d'identité du représentant légal

Pièces complémentaires :

Changement de nom d'une femme :

+ Acte de mariage ou acte de naissance (*avec la mention du mariage*)

Ou Jugement de divorce autorisant le nom d'usage (*pour une femme divorcée souhaitant garder son nom d'épouse*)

Ou Acte de décès du conjoint (*pour les femmes veuves*)

Pour les mineurs de parents séparés:

+ Justificatif de domicile du 2^{ème} parent (*en cas de garde alternée*)

+ Pièce d'identité des 2 parents

+ Jugement de divorce ou de séparation

Pour un majeur qui est hébergé :

+ Attestation écrite de l'hébergeant (*parents ou tiers*)

+ Pièce d'identité valide de l'hébergeant